

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 avril 2026 à 20 heures 00 minutes
à la Mairie

Quorum : 8

Présents :

M. BATY Vincent, M. BOSSUYT Fabrice, Mme CHAUVET Marie-Line, Mme DONNET Paméla, Mme DUROUCHOUX Nathalie, Mme FERCHAUD Christelle, Mme FOURCHAUD Véronique, M. LABBE Bruno, M. LAVERGNE Pascal, M. LEBRETON Dominique, M. PATOUR Régis, Mme PEROTIN Catherine, M. PERRINAUD Stéphane, Mme POPOT Marine, M. ROSQUET Philippe

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme PEROTIN Catherine

Président de séance : M. LAVERGNE Pascal

1 - Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 Mars 2026

2 - Vote du Compte Financier Unique de la Commune

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 633 207,24
	Réalisé :	308 016,61
	Reste à réaliser :	344 457,24
Recettes :	Prévu :	1 633 207,24
	Réalisé :	430 957,88
	Reste à réaliser :	94 068,37

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 567 779,34
	Réalisé :	670 745,89
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	1 567 779,34
	Réalisé :	1 639 882,93
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	122 941,27
Fonctionnement :	969 137,04
Résultat global :	1 092 078,31

3 - Vote du Compte Financier Unique des Commerces

Investissement

Dépenses :	Prévu :	398 789,61
	Réalisé :	321 789,61
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	398 789,61
	Réalisé :	321 789,61
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	65 676,28
	Réalisé :	4 860,79
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	65 676,28
	Réalisé :	18 821,44
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	13 960,65
Résultat global :	13 960,65

4 - Vote du Compte Financier Unique du Lotissement Val d'Arnoult

Investissement

Dépenses :	Prévu :	500 076,92
	Réalisé :	41 026,92
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	519 186,92
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	501 326,92
	Réalisé :	41 026,92
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	551 326,92
	Réalisé :	41 026,92
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-41 026,92
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	-41 026,92

5 - Affectation du résultat pour la Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025 le 20 Avril 2026.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	187 884,70
- un excédent reporté de :	781 252,34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	969 137,04
- un excédent d'investissement de :	122 941,27
- un déficit des restes à réaliser de :	250 388,87
Soit un besoin de financement de :	127 447,60

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	969 137,04
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	127 447,60
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	841 689,44
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	122 941,27

6 - Affectation du résultat pour les Commerces

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025 le 20 Avril 2026.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	13 284,37
- un excédent reporté de :	676,28
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	13 960,65
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	13 960,65
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	13 960,65
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

7 - Affectation du résultat pour le Lotissement Val d'Arnoult

réuni sous la présidence de M. Pascal LAVERGNE, Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025 le 20 Avril 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 0,00

- un déficit reporté de : 0,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 0,00

- un déficit d'investissement de : 41 026,92

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 41 026,92

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT 0,00

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 41 026,92

8 - Vote des taux d'imposition pour 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, décide :

- 1 : de maintenir inchangés les taux de 2026 soit :

	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	40.01 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	40.00 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	11.46 %

2 – d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 1, Abstention : 0)

Pour : M. BATY Vincent, M. BOSSUYT Fabrice, Mme DONNET Paméla, Mme DUROUCHOUX

Nathalie, Mme FERCHAUD Christelle, Mme FOURCHAUD Véronique, M. LABBE Bruno, M. LAVERGNE Pascal, M. LEBRETON Dominique, M. PATOUR Régis, Mme PEROTIN Catherine, M. PERRINAUD Stéphane, Mme POPOT Marine, M. ROSQUET Philippe
Contre : Mme CHAUVET Marie-Line
Abstention :

9 - Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique

Vu la création du poste d'adjoint d'animation au 15 octobre 2025 pour une durée hebdomadaire de 5 heures,

Considérant ce poste est destiné à Madame Cécile JACQUEMIN, actuellement adjoint technique à la Commune de Rétaud,

Considérant que cette fonction d'animation sera ajoutée à sa fiche de poste d'adjoint technique,

Vu l'accord de l'intéressée de passer de 16 heures à 21 heures hebdo,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 05 février dernier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique de Madame Cécile JACQUEMIN de 16 à 21 h hebdomadaire à compter du 1^{er} Mai 2026 et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Périmètre Délimité des Abords (PDA) : avis du Conseil Municipal

Le PDA vise à substituer les périmètres de protection des deux monuments du centre bourg de Rétaud :

- L'église Saint-Trojan, classée par liste de 1862.
- Le portail de la cour de l'école, inscrit par arrêté du 12 janvier 1932.

par un unique PDA qui comprend « les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur » (article L621-30 I. du code du Patrimoine).

VU le code du patrimoine et notamment ses articles L.621-30, L.621-31, R. 621-93 II ;

VU le code de l'urbanisme, et notamment son article L. 153-14 ;

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 août 2024 prescrivant la création d'un périmètre délimité des abords,

VU la proposition de périmètre délimité des abords annexé à la présente, transmis le 1er octobre 2025 par l'architecte des bâtiments de France territorialement compétent,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 02 au 17 mars 2026 (aucune observation n'a été émise)

VU l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DONNE son accord sur le projet de périmètre délimité des abords proposé par l'architecte de Bâtiments de France, tels qu'il est annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Chaudière école : changement du circulateur

Considérant la nécessité de changer le circulateur de la chaudière de l'école,

Vu les devis de	VAINC'EAU	1 200.83 € TTC
	DUPRE	2 314.04 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de réaliser les travaux et accepte le devis de l'entreprise VAINC'EAU.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Décision modificative (DM) : intégration de l'affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire approuve les ouvertures de crédits indiqués ci-dessous :

	<i>Augm dépenses</i>	<i>Augm recettes</i>
001 Déficit d'investissement	41 026.92	
1641 Emprunt		41 026.92

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Lecture de la décision.

14 - Questions diverses

- Compte rendu des commissions : communication, finances, urbanisme et scolaire
- Cérémonie du 8 mai : 11h à la mairie
- Course cycliste du 03 mai : recherche de signaleurs
- Visite par le conseil des bâtiments communaux
- Environnement de l'église, local commercial et salle polyvalente : information sur le planning des travaux
- Délégations CDC Gémozac :

CYCLAD, AFL, SPL :	M. Pascal LAVERGNE
Saintonge Romane :	M. Pascal LAVERGNE, titulaire
	Mme Marie-Line CHAUVET, suppléante
Syndicat mixte Charente Aval :	M. Dominique LEBRETON, titulaire
	M. Philippe ROSQUET, suppléant
Groupe de travail PAT :	Mme Marie-Line CHAUVET

Groupe de travail Bois et Forêts : M. Fabrice BOSSUYT
Finances : M. Dominique LEBRETON
M. Fabrice BOSSUYT

- Etude de l'assainissement collectif de Rétaud
- SDEER

Le Secrétaire de séance,

Fait à RETAUD
Le Maire,

